

Les familles nombreuses ont-elles droit à une réduction ?

Une réduction famille nombreuse peut sous certaines conditions être octroyée, mais uniquement pour la location d'appartements de 3 chambres ou plus. Celle-ci est plafonnée en fonction de l'équilibre financier de l'immeuble. La Régie détermine le loyer, en effet, sur base de l'investissement qui a été fait.